

Zeitschrift: Revue suisse : la revue des Suisses de l'étranger
Band: 19 (1992)
Heft: 2

Artikel: Droits politiques : réformer la démocratie suisse?
Autor: Tschanz, Pierre-André / Felber, René
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-912706>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 15.10.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Réformer la démocratie

L'Histoire n'aurait pu contredire plus brutalement le philosophe français Jean-François Revel, qui croyait la démocratie condamnée, il y a de cela moins de dix ans encore. En quelques années à peine, n'a-t-on pas assisté à la disparition des dictatures d'Amérique latine, à l'avènement de la démocratie en Europe centrale et orientale et jusque dans les républiques de la défunte Union soviétique? La démocratie est aujourd'hui plus vivante et plus largement répandue que jamais.

Le triomphe de la démocratie n'a cependant pas dissipé les doutes et les interrogations des Suisses au sujet de leurs propres institutions démocratiques. L'heure des choix, en rapport avec la politique européenne de la Suisse approche. Les citoyens suisses doivent se forger une opinion. Car c'est eux qui auront le dernier mot.

La démocratie semi-directe, telle qu'elle existe en Suisse, est-elle encore praticable dans le monde moderne de l'électronique, de la communication et de l'interdépendance toujours plus forte entre les régions de la planète? Ou est-elle aujourd'hui désuète? Faut-il la ré-

former? Et comment? Le débat sur ces questions s'est intensifié, en Suisse, depuis quelques années avec l'accélération du processus d'intégration en Europe occidentale. La démocratie semi-directe, particularisme helvétique, est mise en question; au même titre que tous les autres particularismes helvétiques d'ailleurs. La mode est à l'alignement.

Pierre-André Tschanz

C'est donc au nom de l'alignement – de l'intégration européenne en l'occurrence – que la Suisse planche aujourd'hui sur la réforme de ses institutions démocratiques: droits d'initiative et de référendum, souveraineté du peuple et des cantons en matière constitutionnelle, souveraineté aussi large que possible des cantons – les trois piliers de la démocratie semi-directe suisse. La politique européenne de la Suisse prévoit sa participation au processus d'intégration déclenché il y a quelques années en Europe occidentale; la Suisse entend participer à l'Espace économique européen (EEE) – une zone couvrant l'ensemble des pays d'Europe occidentale totalisant 380 millions de consommateurs et dans laquelle devraient circuler aussi librement que possible les personnes, les marchandises, les capitaux et les services – et, à terme, elle aspire à adhérer à la Communauté européenne, qui sera, jusque là, probablement devenue l'Union européenne. La politique européenne de la Suisse implique un transfert de souveraineté; dans un certain nombre de domaines, l'Etat fédéral et les cantons devront céder une partie de leurs prérogatives à des institutions supranationales (Cour européenne de justice, organes de la Communauté européenne). Les droits populaires en seront affectés.

Aujourd'hui, cent mille citoyens suisses – à peine plus de 2% du corps électoral – peuvent proposer une innovation en demandant une modification

de la Constitution fédérale. A moins d'être retirées, toutes ces demandes – initiatives populaires – doivent être soumises au verdict populaire. La double majorité des votants et des cantons leur confère force constitutionnelle. L'initiative populaire est, en quelque sorte, la pédale des gaz du véhicule «démocratie suisse».

La participation de la Suisse à l'intégration européenne restreindrait le droit d'initiative dans les domaines où la Confédération et les cantons auraient cédé leurs prérogatives à un organe supranational. Des initiatives populaires demandant, par exemple, de restreindre le nombre des étrangers en Suisse – plus d'une dizaine d'initiatives de ce type ont été lancées en Suisse ces vingt-cinq dernières années – ne seraient plus possibles, car, en cas d'approbation par le peuple et les cantons, elles nous mettraient en contradiction avec le droit européen (qu'il s'agisse de celui de

Message du Président

La révision de la loi sur les droits politiques des Suisses de l'étranger donnera dès le 1^{er} juillet 1992 aux Suisses et aux Suisses de l'étranger la possibilité de participer aux votations fédérales ainsi qu'aux élections du Conseil national.

Je suis convaincu que cette nouvelle réjouira nos compatriotes de l'étranger dont l'intérêt pour la vie politique suisse est resté vivant. C'est en participant massivement aux élections et aux votations que vous donnerez raison à ceux qui ont défendu vos intérêts. Un droit s'accompagne généralement d'un devoir et, vous le savez, pour certains, les notions de droit de vote et de devoir de voter sont presque comme les deux faces d'une même médaille. Sans aller jusque-là, j'aimerais m'adresser à chacun d'entre vous, chers compatriotes de l'étranger. Cette nouvelle situation n'est pas à sens unique. Ce nouveau droit que vous gagnez vous donne la possibilité de renforcer les liens avec votre pays, où que vous soyez dans le monde, en même temps qu'il constitue un enrichissement



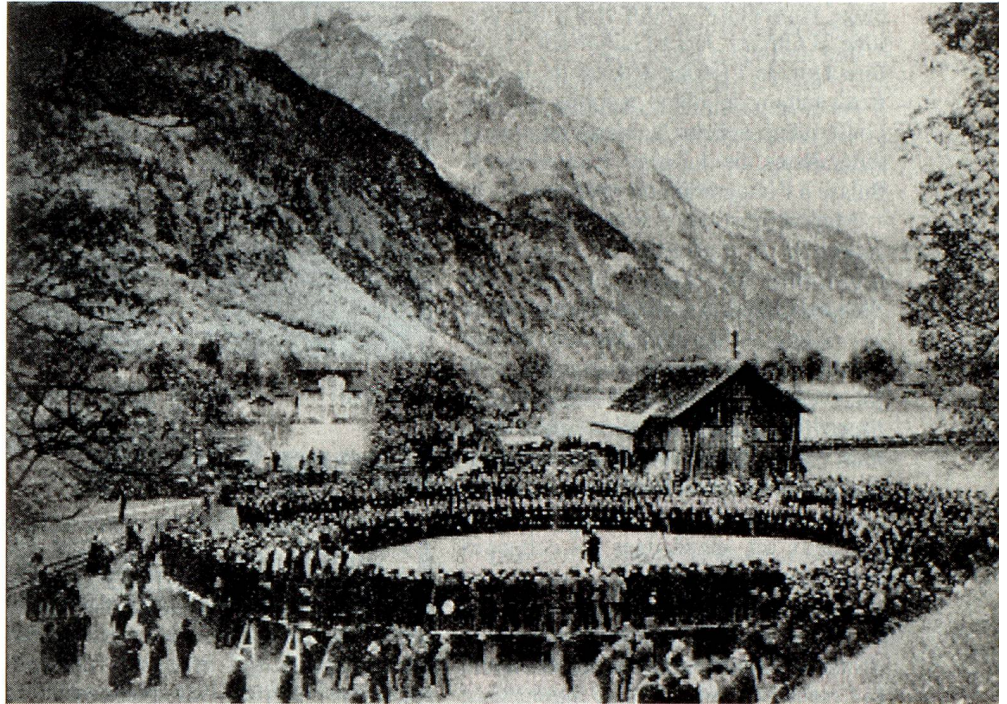
La démocratie semi-directe est-elle encore possible aujourd'hui, à une époque d'imbrication et d'interdépendance croissante au plan international? (Photo: KeyColor)

ie suisse?

l'Espace économique européen ou de celui de la Communauté européenne).

Idem du droit de référendum – le frein de notre véhicule démocratique – dont le peuple serait privé dans tous les domaines passés sous compétence supranationale. Aujourd'hui, le souverain doit impérativement être consulté sur toute modification de la Constitution fédérale. En outre, cinquante mille citoyens ou huit cantons ont la possibilité de demander un vote populaire sur toute loi fédérale de portée générale – c'est ce qu'on appelle le référendum facultatif.

Les mêmes restrictions s'appliqueraient également aux derniers vestiges de la démocratie directe qu'on connaît encore dans quelques petits cantons de Suisse alémanique (Glaris, Appenzell Rhodes-Intérieures, Appenzell Rhodes-Extérieures, Obwald et Nidwald): les landsgemeinden, assemblées durant lesquelles les citoyennes et citoyens dé-



Par la participation à l'intégration européenne les Landsgemeinde subiraient également des restrictions. Notre illustration: le «Ring» (qui n'existe plus) d'Uri. (Photo: Alfredo Cioccarì)

ent de la Confédération



pour la vie politique suisse. Vous seuls en définitive déciderez d'en user. Pour ma part, je ne peux que vous y inviter chaleureusement. L'histoire a voulu en effet que vous puissiez influencer sur la vie politique suisse à un moment de transformations profondes en Europe et dans

le monde. La Suisse n'est pas une île et, partie prenante de la communauté internationale, elle ne pourra choisir qu'entre la solution de participer activement à la recherche de nouveaux équilibres et celle d'en subir passivement les conséquences.

Conscient des impératifs de l'heure, le Conseil fédéral est résolu à mener une politique de réformes et d'ouverture. Ouverture sur l'Europe communautaire, puisque le but de la politique européenne du Conseil fédéral est l'adhésion à la Communauté européenne, mais aussi ouverture sur l'autre Europe, celle du Centre et de l'Est, sans oublier le reste du monde, par un effort accru de solidarité. Cette solidarité est dans notre propre intérêt puisque notre sécurité dépend de la stabilisation économique et politique de ces nouvelles républiques qui se sont libérées récemment du joug totalitaire. Solidarité également pour le Tiers monde qui, faute d'une amélioration notable de la situation économique, pourrait être à l'origine de mouvements migratoires vers les pays riches tels que

le monde n'en a encore jamais connus. Cette volonté d'ouverture ne pourra se concrétiser que par des réformes à l'intérieur. L'adaptation de la Suisse à la nouvelle donne internationale ne se fera pas sans peine pour certaines parties de la population en faveur desquelles devra jouer la solidarité nationale. Cela pourrait, si l'on n'y prend pas garde, encourager le repli sur soi, d'autant plus que les problèmes budgétaires ne vont pas se résorber facilement et que la question des réfugiés n'est toujours pas résolue.

L'importance de ces défis ne doit pas nous paralyser mais nous amener à changer nos pensées et nos attitudes. L'avenir immédiat vous permettra de vous prononcer sur des questions engageant l'avenir du pays. Seul un sens civique à la mesure de ces enjeux permettra à une Suisse gagnante de bien prendre le virage du 21^e siècle. Pour ce faire, le bulletin de vote de chacune et de chacun d'entre vous aura une importance primordiale.

René Felber
Président de la Confédération

libèrent de la «chose publique» et exercent leurs droits politiques sur le plan cantonal.

Le fédéralisme, qui veut que les décisions se prennent à l'échelon politique le plus proche possible du citoyen (commune, canton, Confédération), s'en trouverait «enrichi d'un nouvel étage européen» – pour reprendre une idée d'Olivier Jacot-Guillarmot, vice-directeur de l'Office fédéral de la justice, auteur de deux rapports sur les conséquences pour la démocratie et le fédéralisme de la participation de la Suisse à l'intégration européenne.

Mais il n'est pas que la politique européenne du gouvernement suisse qui transforme les droits politiques des Suisses. Quelle que soit l'orientation de sa politique européenne, la Suisse n'échappe pas à la globalisation toujours plus poussée de l'économie, à l'internationalisation des échanges dans tous les domaines et à l'interdépendance toujours plus forte entre les Etats. Qu'on songe que plus d'un franc suisse sur deux est gagné dans les échanges avec l'étranger. La Suisse a, dans le passé, toujours su préserver son indépendance, sa prospérité et la liberté et les droits des Confédérés, comme le stipule la Constitution fédérale. Le maintien de la prospérité commune des Suisses a-t-

Les Suissesses jouissent des mêmes droits civiques que les Suisses depuis 1971 seulement. Le doublement du nombre de citoyens, il y a un peu plus de vingt ans, n'a cependant pas eu d'effet bénéfique sur le principal problème que connaît la démocratie en Suisse: l'abstentionnisme. La participation aux votations et élections va en diminuant depuis un quart de siècle. Cette situation inquiète les responsables et les partis politiques, mais personne n'a encore trouvé de remède à ce phénomène.

elle la priorité sur le maintien des droits démocratiques tels que les Suisses les ont connus depuis la fondation de la Suisse moderne en 1848? Le souverain – près de cinq millions de Confédérés en Suisse et à l'étranger – fournira la réponse à cette question dans les consultations populaires sur la participation de la Suisse à l'Espace économique européen d'abord – au début de l'an prochain – puis, dans quelques années peut-être, sur l'adhésion de la Suisse à l'Union européenne. C'est cela avant tout, la démocratie semi-directe modèle suisse: le consentement du peuple pour tous les choix importants. ■



Portrait

Georg Stucky

Il ne compte pas vraiment parmi les grands ténors de l'Assemblée fédérale dans le domaine de la politique étrangère, il ne fait pas non plus partie de ces parlementaires qui déposent constamment des interventions pour ceci ou pour cela et il n'aime pas la politique théâtrale qui suit la mode du jour; en revanche, il a une grande puissance de travail, est docteur en droit et avocat, est conseiller d'Etat zougais depuis 1975 et est un expert financier reconnu: c'est le conseiller national Georg Stucky qui, grâce à la motion qu'il a déposée en 1986, a réussi la percée pour l'introduction du droit de vote par correspondance pour les Suisses de l'étranger.

Nullement une cause perdue

En déposant son intervention, Stucky a repris une vieille idée ou presque: il y a déjà plusieurs dizaines d'années que les Suisses de l'étranger et l'OSE, qui défend leurs intérêts, réclamaient l'introduction du droit de vote par correspondance. En été 1985, cette proposition a bien failli finir une fois de plus au fond d'un tiroir, les cantons, les partis et les associations ayant émis des avis divergents lors de la procédure de consultation.

Sur ce, le Conseil fédéral a voulu classer cette affaire. L'OSE ne l'entendit pas de cette oreille; au mois d'août 1985, au Congrès des Suisses de l'étranger à Interlaken, elle adopta une résolution énergique pour protester contre cette manière de faire. Le conseiller na-

tional Stucky n'a pas lui non plus été d'accord avec le Conseil fédéral. Il a étudié à fond les réponses reçues lors de la procédure de consultation et est arrivé à la conclusion que la cause n'était nullement perdue.

Pourquoi un conseiller d'Etat et conseiller national du canton de Zoug s'intéresse-t-il à la Cinquième Suisse? Tout simplement en raison de son expérience personnelle. Avant de se lancer dans la politique suisse, il a travaillé pendant plusieurs années pour l'industrie pétrolière en Allemagne, au Proche-Orient et en Afrique du Nord.

Des Suisses de l'étranger au Parlement

Pour Stucky, le droit de vote par correspondance n'est pas un aboutissement mais un début. En effet, il souhaite que l'on profite davantage de l'expérience, des vues et des conseils des représentants de la Cinquième Suisse. Aussi estime-t-il «qu'il est tout à fait concevable qu'un Suisse de l'étranger soit un jour candidat au Conseil national. Quel sera le premier parti à en envoyer un au Parlement?»

Cela pourrait bien être le «PRD suisse international», récemment fondé et présidé par Stucky. Le Parti radical-démocratique de Suisse, au passé prestigieux, est ainsi le premier grand parti du pays à avoir créé une structure qui offre aux citoyennes et citoyens de l'étranger la possibilité de participer à la vie politique suisse à égalité de droits.

D'autres partis suivront sans doute. La communication entre la Cinquième Suisse et le pays d'origine acquiert de ce fait une nouvelle dimension, qui est importante. Le réseau des relations devient plus étroit et la circulation de l'information plus intense. Au profit de nos compatriotes à l'étranger.

RW

La revue régionale suisse DAS LINDENBLATT cherche

des Suisses de l'étranger qui aiment écrire et qui souhaiteraient faire connaître à leurs compatriotes en Suisse la vie de tous les jours dans leur pays fascinant.

Si cela vous intéresse, écrivez-nous ou envoyez-nous un télécopiant indiquant votre nom, votre adresse et votre numéro de téléphone. Vous recevrez ensuite tous les renseignements voulus.

Adresse: Gasthof zur Linde, Christof Ramseier, Rubigenstrasse 46, CH-3123 Belp BE, Téléphone: 0041 31 819 60 04, Télécopiant: 0041 31 819 21 38